

**REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE**  
**Honneur Fraternité Justice**

**UNCTAD's High-level IIA Conference, 9-11 October, Geneva, Switzerland**

**MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES**

**Direction Générale de la Promotion du Secteur Privé**

**Kane Moctar, Director Promotion of Private Investment and International Cooperation, Ministry of Economy and Finance, Mauritania**

Expérience de la Mauritanie en matière d'accords internationaux d'investissement de nouvelle génération / la réunion d'experts de la CNUCED sur les accords internationaux d'investissement
---

La Mauritanie a négocié une vingtaine de traités bilatéraux de promotion et de protection des investissements. Et bon nombre de ces traités ne sont entrés en vigueur.

Ces traités sont tous des traités de la première génération, focalisés sur la promotion et la protection des investissements étrangers en territoire mauritanien. Ces accords ne prennent donc pas en considération les évolutions récentes liées à la portée des accords ni de l'interprétation par des tribunaux arbitraux de certaines dispositions centrales de ces traités.

Nous sommes conscients du défi que représente pour la Mauritanie le fait d'avoir si peu de traités en vigueur. En plus des difficultés juridiques que crée cette situation, nous comprenons également que le message à l'égard des investisseurs étrangers n'est pas positif si nous ne menons pas ces négociations à leur terme.

En parallèle à cette situation, nous avons également fait l'objet de propositions de négociation et nous avons notamment commencé des négociations avec Canada sur la base d'un traité dont le modèle est remarquablement différent des traités que nous avons eu l'habitude de négocier et de signer.

Nous avons donc décidé qu'il était important pour nous d'engager une réflexion de fond sur le modèle de traité que nous voulons pour notre pays.

C'est ainsi que la Mauritanie a pris l'attache de la Facilité Africaine de Soutien Juridique, un organe de la Banque Africaine de Développement pour étudier cette question.

Nous sommes demandeurs d'investissements étrangers dans de nombreux secteurs de notre économie. Nous avons une législation en place qui favorise ces investissements mais nous n'avons pas le cadre juridique international qui favorise ces investissements. Il faut donc que nous travaillions sur un modèle ou du moins que nous nous préparions pour négocier sur des dispositions centrales avec suffisamment de flexibilité pour que notre réglementation puisse évoluer dans le sens de plus de protection de l'environnement, des populations et des territoires.

La réflexion qui tend vers la réalisation d'un accord multilatérale à l'image du Code des investissements Panafricain retient notre attention mais sa réalisation nécessitera forcément plus de temps.

Nous appelons donc la CNUCED, que nous remercions au passage pour nous avoir convier à prendre part à cette importante rencontre, à nous apporter son soutien, non seulement en favorisant notre participation aux forums tels que celui d'aujourd'hui mais également avec une assistance technique appropriée notamment le renforcement des capacités des ressources humaines dans toute la chaîne des accords d'investissements.

Je vous remercie pour votre attention

**Kane Moctar**